

VIDE-GRENIERS À MOLLANS SUR OUVÈZE
Dimanche 7 mai 2023 DE 8H À 17H

Organisateur : Association «ÉCOLE POUR MOLLANS»

Adresse : Porte Major - 26170 MOLLANS-SUR-OUVÈZE Tél.: 06.50.84.89.75 Mail : parents.ecole.mollans26@gmail.com

ATTESTATION - INSCRIPTION - PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à : département : Ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Email * :

* Uniquement si vous voulez recevoir la date de notre prochain vide-greniers.

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ma non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Accepte les conditions générales fixées par le règlement d'organisation :

- Accueil des exposants de 6h à 8h.
- Zone piétonne de 8h à 17h, aucun véhicule (sauf secours) n'est autorisé à circuler durant cette plage horaire.
- Aucun départ durant cette plage horaire sauf urgences vitales ou évacuation par les organisateurs. Les personnes souhaitant quitter plus tôt devront se garer en dehors du périmètre de sécurité et ne pourront conserver leur véhicule sur leur(s) emplacement(s).

Fait à : Le :

Signature

1 emplacement tarif L (zone blanche) = 3 x 3 mètres (6€).

1 emplacement tarif XL (zone rouge) = 3 (L) x 3,50 (prof.) (7€)

(Voir plan disponible sur le site de Mollans info ou en consultation au point info tourisme)

Précision (à côté de..., ombre, soleil...)

Nous tiendrons compte de vos souhaits dans la mesure du possible et par ordre d'arrivée.

Avec une voiture, réserver 2 emplacements au minimum, avec un fourgon 3 emplacements au minimum.

Je conserve mon véhicule sur mes emplacements : oui non

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement L ou XL pour une longueur de ____ m

Bulletin + Règlement à l'ordre de "École pour Mollans" à renvoyer à : École pour Mollans (adresse ci en haut) ou à déposer au : Point info tourisme (La Poste) ou magasin « Oh la Mag » face à la Mairie.

(Un accusé de réception vous sera adressé par SMS ou email si pas de réservation par téléphone auparavant)

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation.